



## LE MOT DU MAIRE

L'année 2009 qui se termine a été très importante pour l'économie de notre commune car nous avons connu l'installation du garage agricole CIDAUMAT et la reprise de l'épicerie par Murielle DESAMAIS. Nous pouvons être satisfaits que notre petite commune fasse encore vivre des commerces. Ceci n'est possible que grâce à l'effort de chacun et je remercie toutes les personnes qui ont bien compris l'importance de ces commerces de proximité.

2010 sera l'occasion de faire le point sur l'agriculture. En effet, l'Etat met en place un recensement agricole de septembre 2009 à mars 2011. *C'est une opération statistique de collecte, traitement et diffusion de données sur la structure du secteur agricole couvrant la totalité de chaque pays. Il consiste à recueillir des données sur la taille des exploitations agricoles, le régime foncier, l'utilisation des terres, les superficies récoltées,*

*l'irrigation, le cheptel, les actifs, la main-d'œuvre et les autres facteurs de production agricole.*

Ce recensement pourrait être, aussi, l'occasion de s'interroger sur notre façon de consommer. A la création des supermarchés, bon nombre de petits commerces ont disparu, faute de clients et de repreneurs. Va-t-on assister, impassible, au même scénario avec les agriculteurs ? N'est-il pas temps de faire des choix de consommation et soutenir les « petites exploitations » avant qu'il ne soit trop tard. « *Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde* » écrivait Gandhi...

En attendant, je vous donne rendez-vous dimanche **10 janvier 2010 à 10H30** à la salle polyvalente pour la **cérémonie des vœux** et je vous souhaite, au nom de l'ensemble du Conseil municipal, de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Isabelle DESURIER-LAFLEURIEL

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le traditionnel repas offert par le CCAS aux aînés a eu lieu le samedi 11 octobre.

52 personnes ont pu apprécier le délicieux repas préparé à leur intention : caille rôtie sur lit de salade (entrée préparée par le Chuchal), paupiette de veau, gratin dauphinois, tomates provençales, fromages, vacherin (réalisé par Philippe LEGER).

Un grand merci aux enfants de l'école maternelle qui ont, cette année encore, très bien décoré les menus.

Au moment de l'apéritif, nous avons eu le plaisir d'accueillir deux invitées surprises. En effet, Raymonde et Marguerite étaient de passage à Franchesse et sont venues souhaiter à tout le monde une bonne journée, à leur manière ...

Ce n'est qu'en fin d'après-midi, après avoir chanté et raconté de savoureuses histoires que tout le monde s'est quitté satisfait.

## ENVELOPPES ILLUSTRÉES

La Poste va proposer à la vente des enveloppes pré-timbrées illustrées avec des photos de Franchesse.

## INFORMATION SIROM

Le SIROM signale à toutes les personnes qui auront leurs ordures ménagères collectées en semaine impaire, soit du 28 au 31 décembre 2009 qu'elles auront aussi un ramassage la semaine suivante, du 04 au 08 janvier 2010.

En revanche, exceptionnellement, pour les usagers qui auront leurs ordures ménagères collectées en semaine paire, soit du 21 au 24 décembre 2009, ce sera l'inverse, le prochain ramassage sera effectué du 11 au 15 janvier 2010.

Ces mesures sont prises afin d'éviter de décaler les tournées.

## STAGE

Dans le cadre de sa formation au sein de l'Association AFORMAC, Mlle Kelly JOLICON, domiciliée à Franchesse, a effectué un stage du 19 octobre au 3 novembre 2009 dans la commune. Elle était encadrée par Gilles VILLATTE. Durant ces quelques jours, elle a pu appréhender une partie du travail d'un agent adjoint technique dans une petite commune : entretien des espaces verts, plantation de bulbes ...



## EDITION 2009

Le jury, composé de Mmes Sylviane MEUNIER, Thérèse THUARD et Isabelle DESURIER-LAFLEURIEL, a arrêté le palmarès suivant :

### AUBERGE :

1<sup>er</sup> prix : Le Chuchal (Christelle et Christophe PONTONNIER)

### FERMES :

1<sup>er</sup> prix : Mme VALNON Jacqueline

2<sup>ème</sup> prix : Mme POPY Pierrette

3<sup>ème</sup> prix ex-æquo : Mme MUSY Elisabeth - Mme BOUDET Chantal

### MAISONS AVEC PETIT JARDIN :

1<sup>er</sup> prix : Mme DESURIER Paulette

2<sup>ème</sup> prix : M. et Mme YONNET René

3<sup>ème</sup> prix ex-æquo : M. MARCHAND Denis et Mme ROY Solange - M. et Mme ALBERT Roland

### MAISONS AVEC FAÇADES FLEURIES :

1<sup>er</sup> prix : Mme MATHONAT Nadine

2<sup>ème</sup> prix : M. et Mme COLLIN Jean-Luc

3<sup>ème</sup> prix ex-æquo : Mlle GENEST Christelle - Mme GIRBAL Nadine

### MAISONS INDIVIDUELLES :

1<sup>er</sup> prix ex-æquo : M. et Mme ROY Franck - M. et Mme THUARD René - Mme BOUCHON Suzanne

2<sup>ème</sup> prix ex-æquo : M. VALNON Jean-Pierre et Mme BOBIER Chantal - Mme DIAT Carine - M. CHEMINOT Patrick - M. et Mme BELIEN Jacques - M. et Mme GOVIGNON Roland -

3<sup>ème</sup> prix ex-æquo : M. et Mme DARD Robert - Mme CHARVEYRON Martine - M. DINET Lucien - M. et Mme GANDON Roger - M. CANCRE René - M. et Mme DELAITRE Michel - M. et Mme SEMET Jean-Paul

Tous les lauréats ont été récompensés par des bons d'achat à échanger, avant le 30/06/2010, auprès de M. RAGUET, horticulteur à Bourbon L'Archambault.

## ILLUMINATIONS DE NOËL

Le Conseil municipal renouvelle le contrat d'une durée de 3 ans, avec l'entreprise CEE pour la location et la pose de décors lumineux de rues pour un loyer annuel de 1 207,96 € TTC.

Un vol avec effraction a eu lieu dans le hangar communal au cours de la nuit du 11 au 12 juin 2009.

Compte tenu de la vétusté des matériels volés et du montant de la franchise applicable, l'assurance n'accorde aucun dédommagement.

Le Conseil a dû procéder au rachat de matériels auprès de la Sarl CIDAUMAT à FRANCHESSE :

- une tronçonneuse SOLO 644 avec guide de 38 cm, au prix de 589 € TTC
- un taille-haie SOLO Thermique 161, avec coupe de 600 mm, au prix de 549 € TTC

Nous avons eu à déplorer un second vol avec effraction à la mairie et à la salle des fêtes durant le week-end du 26 au 28 septembre 2009.

Aucun objet de valeur n'a été dérobé à l'exception d'une tireuse à bière et de quelques fûts appartenant à la « Cave Ygrandaise ».

## TRAVAUX

### Cimetière :

- Devis de l'Entreprise BOUDET pour l'aménagement d'un Jardin du Souvenir (plantation de divers arbustes à fleurs, engazonnement et création d'une petite allée) d'un montant de 3 872,28 € HT.

- Devis de l'Entreprise BERTRAND pour la mise en place de caves urnes d'un montant de 2 650 € HT

Logement presbytère : devis de l'Entreprise DETERNE Frères pour remplacement des volets d'un montant de 788 € HT

## CHANTIER DE JEUNES

Un chantier permet à la fois d'accueillir des jeunes de nationalités différentes et de réaliser des travaux sur la commune. L'association « le Créneau » gère toute la partie administrative, la Communauté de communes finance le projet, la commune doit fournir des locaux, assister techniquement le chantier et accompagner les jeunes au quotidien. C'est un grand moment d'échange où chacun essaie de se souvenir de quelques mots d'anglais... Parfois, les gestes ou les regards suffiront pour se comprendre.

Outre un muret du canal refait entièrement, les onze jeunes ont aussi recrépi le mur de la Poste, côté « Rue des Fossés », participant ainsi à la conservation et à la réfection du petit patrimoine communal.

Ils ont tous apprécié notre accueil et les dix jours passés à Franchesse. Le départ définitif, après leur séjour à Autry-Issards, fut un moment émouvant. Chacun d'entre nous sachant bien qu'un voyage en Turquie, Irlande, Corée ou encore Taiwan serait peu probable !



## NFOS PRATIQUES

### Tarifs de location salle des fêtes :

#### Personnes de la commune :

- o Premier jour : 115 euros
- o Par jour supplémentaire : 45 euros
- o Vin d'honneur : 60 euros

#### Personnes extérieures à la commune :

- o Premier jour : 175 euros
- o Par jour supplémentaire : 70 euros
- o Vin d'honneur : 75 euros

Le montant de la caution, due quelque soit l'utilisateur, est fixée à 100 euros

Associations locales : gratuit

### Tarifs de location des tables et bancs :

- o Un lot (1 table + 2 bancs) : 5 euros
- o Caution par lot : 15 euros

Associations locales : gratuit

### Tarifs de location de la tente de réception :

#### Personnes de la commune :

- o Pour deux jours : 100 euros
- o Caution : 150 euros

#### Associations extérieures ou communes :

- o Pour une manifestation : 100 euros

Associations locales : gratuit

## CHIENS DANGEREUX

La loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforce les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

Cette loi prévoit que les propriétaires ou les détenteurs de chiens d'attaque (1<sup>ère</sup> catégorie) et de chiens de garde et de défense (2<sup>ème</sup> catégorie) doivent obtenir un **permis de détention** au plus tard le **31 décembre 2009**.

La délivrance du permis de détention par le Maire est subordonnée à la production :

- ✓ de l'identification et de la vaccination antirabique du chien
- ✓ d'une assurance obligatoire garantissant la responsabilité civile du propriétaire ou du détenteur
- ✓ de la stérilisation de l'animal pour les chiens appartenant à la première catégorie
- ✓ de l'évaluation comportementale du chien par un vétérinaire habilité
- ✓ de l'attestation d'aptitude à détenir un chien dangereux.

L'attestation est délivrée par un formateur agréé par le Préfet

La liste des personnes habilitées est disponible en mairie, à la préfecture et sur le site :

[www.allier.gouv.fr/html/p2/p212b.htm](http://www.allier.gouv.fr/html/p2/p212b.htm)

## EXTENSION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE DU GAEC DE ROOVER

Suite à la demande présentée par le GAEC De ROOVER à l'effet d'obtenir l'autorisation d'augmenter la capacité de l'élevage de vaches laitières (passage de 165 bovins, dont 90 vaches laitières, à 375 bovins, dont 200 vaches laitières) et de l'élevage porcin (passage de 6 271 têtes à 8 026), une enquête publique a été réalisée du 22/06/09 au 23/07/09.

La commission d'enquête a rendu son rapport le 28 août 2009 :

« Le GAEC DE ROOVER a déposé une demande d'autorisation dans les conditions réglementaires. Les remarques faites par le public ont reçu de la part du pétitionnaire des réponses, pour l'essentiel satisfaisantes. Mais l'absence de réponse aux questions sur l'environnement bocager et la désodorisation du lisier, problèmes pourtant dignes d'intérêt, crédibilise les critiques émises par les riverains et les élus dans ce domaine et laisse

craindre pour l'avenir. Aussi la commission émet-elle un avis favorable à la demande présentée, assorti des réserves suivantes :

- il conviendra que les autorités compétentes s'assurent de la compatibilité du plan d'épandage avec la sécurité sanitaire de la source de FRANCHESSE
- le pétitionnaire devra s'engager à prendre en compte les demandes exprimées au sujet du bocage (maintien ou plantation de haies autour des parcelles).
- une expérimentation devra être conduite avec l'emploi de produits désodorisants pour le lisier. »

Signé par les membres de la commission le 28/08/2009 (Le président : M. France PISSOCHET. M. Robert FRADIN et Mme Geneviève CHAZAL).



## TRANSPORT A LA DEMANDE / SECTEUR DE BOURBON-L'ARCHAMBAULT

Sur simple appel au **0 800 800 966** (gratuit depuis un poste fixe) du lundi au samedi de 8h00 à 19h00, vous pouvez réserver votre déplacement (réservation la veille avant 17h00) de votre domicile à Bourbon-L'Archambault.

De plus, le mercredi après-midi et le samedi matin, des correspondances sont assurées pour rejoindre Moulins et notamment la gare.

Pour ces déplacements, un tarif unique : **2 € par trajet** (possibilité de tarif réduit à 1 € sous certaines conditions).

Des plaquettes d'informations sont à votre disposition à la Mairie. Vous pouvez retrouver d'autres informations sur [www.allier.fr](http://www.allier.fr) rubrique Territoire / Transports

## ENTREPRENDRE DANS LE BOCAGE

A la fin de l'année 2006, les élus de la Communauté de communes en Bocage bourbonnais ont décidé de créer une zone d'activité communautaire sur un terrain situé à Bourbon l'Archambault, en contrebas du nouveau casino. L'aménagement et l'équipement de ce terrain ont pour objectif d'attirer les entreprises sur notre territoire et de favoriser ainsi le développement économique et la création d'emplois.

Les études préalables et l'achat du terrain (environ 100 000 €) sont subventionnés à hauteur de 20 % par le Conseil général et de 50 % par le Conseil régional. Quant à la première tranche des travaux

d'aménagement (environ 1 000 000 €), elle est également subventionnée par le Conseil général (environ 80 000 €), le Conseil régional (environ 230 000 €) et l'Etat (environ 170 000 €).

Comme tout projet de ce type, c'est un chantier de longue haleine dont on commence à voir le résultat.

Le terrassement et la voirie provisoire sont maintenant achevés, ainsi que l'assainissement et les réseaux divers. L'aménagement des espaces verts suivra rapidement.

La commercialisation des lots a commencé et l'installation des premières entreprises devrait se faire dans le courant de l'année 2010, on l'espère.

## EOLIENNES

La Communauté de communes en Bocage bourbonnais est compétente en matière d'intégration territoriale de l'éolien. Les élus ont demandé au cabinet d'étude Encis Wind de les aider à définir la ou les zones les plus favorables en termes de potentiel énergétique, de contraintes réglementaires et d'intégration paysagère, patrimoniale et environnementale. Au vu de cette étude et après une phase importante de réflexion et de concertation (réunions publiques, permanence en mairies, ...), deux zones ont été retenues. Une première est située à Ygrande et une seconde à cheval sur les communes de Bourbon l'Archambault et Franchesse au sud du lieu-dit « Les Bouchets ».

Entre-temps, la majorité du conseil municipal de Bourbon s'est prononcée contre l'implantation d'éoliennes sur son territoire. En conséquence, les élus de la Communauté de communes ont décidé de reporter au mois de février, après le débat contradictoire qui sera organisé par le Conseil général, la décision de déposer ou non un dossier ZDE en Préfecture.

Si le Préfet donne son accord (arrêté de création ZDE), des études encore plus précises seront menées (mesures des vents, étude d'impact) avant de délivrer le permis de construire qui autorisera les opérateurs à implanter des éoliennes.

Les élus de Franchesse savent que ce projet est loin de faire l'unanimité. Les éoliennes sont accusées de tous les maux : inefficacité, bruit infernal, massacre des paysages (ou dépréciation du foncier ?), mort des oiseaux. Pour l'essentiel ces arguments sont spécieux. Bien sûr, nous aimerions des éoliennes plus citoyennes, propriété publique plutôt que projet industriel. Bien sûr, la priorité ce sont les économies d'énergie. Mais il faut pourtant produire de l'électricité. Et l'électricité éolienne ne produit ni gaz carbonique, ni déchets nucléaires. C'est une énergie inépuisable, renouvelable et locale. Il n'y a pas d'énergie idéale mais il faut faire des choix. Nous pensons sincèrement avoir fait le bon.





Chantier de jeunes en juillet



Remise des prix du concours des maisons fleuries en septembre



Fête patronale en août



Repas des AFN en novembre



Repas du CCAS en octobre



Carnaval de l'école maternelle en février



## LES PLANTATIONS

Lundi 22 novembre, nous avons planté des arbres dans la cour !



Mme GAUJOUR nous a apporté deux chênes et un tamaris.



On les a mis dans un trou et  
on les a bouchés avec de la terre.

On les a tous arrosés en  
mettant de l'eau au pied  
puis dans la rigole.



Le lendemain,  
mardi, nous avons  
été voir s'ils  
avaient déjà  
poussé.





## CENTRE SOCIAL RURAL du secteur de Lurcy Lévis

1 boulevard Gambetta – 03320 LURCY LEVIS

Tel : 04 70 67 91 35 – Fax : 04 70 67 91 91

[www.centres-sociaux-allier.com](http://www.centres-sociaux-allier.com) – [c.s.lurcy@wanado.fr](mailto:c.s.lurcy@wanado.fr)

Ouvert lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30  
mercredi et vendredi matin de 9h à 12h

Directrice : Marinette BELLET

Secrétaire comptable : Angélique BOQUET

### Membres du Bureau

Président : Jacques BOURDIER

Membre : Anne Maire BUSSEROLLE

1<sup>er</sup> Vice Président : Bernadette BEZAULT GAYET

Membre : Françoise GUILLEMOT

2<sup>ème</sup> Vice Président : Daniel RONDET

Membre : Mireille MOREAU

Secrétaire : Bruno DEBARNOT

Membre : Edwige GUZAL

Secrétaire Adjoint : Marie Claire CHAPPES

Membre : Louis COLIN

Trésorier : Jean Luc MOSNIER

Membre : Geneviève DECHAUME

Trésorier Adjoint : Josette COULEUVRE

Membre : Danielle RIMBAULT

Membre : Daniel ARTIGAUD

Adresse provisoire : **42 rue du Capitaine Laffont à Lurcy Lévis (travaux au 1 bd Gambetta).**

Le Centre Social est à l'écoute de tous ; il propose les services ci-dessous présentés mais son rôle est surtout de soutenir les projets venant de tout un chacun et de répondre aux besoins de tous.  
N'hésitez donc pas à contacter son équipe et à visiter son site Internet.

**ENFANCE ET JEUNESSE : Responsable : Pierre GIRAUD : 04 70 67 91 35**

[c.s.lurcy@wanado.fr](mailto:c.s.lurcy@wanado.fr) ou [p.giraud.centresociallurcy@gmail.com](mailto:p.giraud.centresociallurcy@gmail.com)

### **Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)**

Accueillir les enfants des 13 communes du secteur durant 12 mercredis dans l'année et une partie des vacances scolaires en leur proposant des activités ludiques et éducatives.

Horaires : 9h à 17h (possibilité de garderie à partir de 7h et jusqu'à 18h30)

Public : enfants de 4 à 13 ans - Tarif : de 1,51 € à 11,43 € selon les revenus des familles et le barème de la CAF

### **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)**

Proposer gratuitement aux enfants une aide dans leur scolarité en leur proposant des activités éducatives.

Horaires et public :

- 14 Mercredis de 9h à 12h : **Ateliers divers** pour les enfants des écoles primaires du secteur.
- Lundi et Vendredi de 17h à 18h : **Atelier musique** pour les collégiens au local musical 1 bd Gambetta.
- Jeudi de 13h à 14h et de 17h à 18h : **Atelier journal** pour les collégiens au collège de Lurcy Lévis.
- Lundi de 17h30 à 18h30 : **Atelier créatif** pour les élèves du primaire de Saint Plaisir et du collège.

### **Accueil périscolaire (APS)**

Accueillir les enfants des écoles maternelle et primaire avant et après la classe en leur proposant des activités ludiques.

Animatrices : Anne Marie DETERNE et Nathalie MASSON

Horaires : de 7h à 8h30 et de 16h30 à 19h au local d'animation, 5 rue des Ecoles

Tarif : 2 €/heure, 1,20 €/demi-heure et 0,50 € le goûter



**PETITE ENFANCE : Responsable : Carmen BALDWIN : 04 70 67 94 29**  
[ramstramgram.lurcy@orange.fr](mailto:ramstramgram.lurcy@orange.fr)

**Relais des Assistantes Maternelles : RAM STRAM GRAM**

Accueillir, informer et conseiller les familles et les assistantes maternelles et permettre aux enfants de rencontrer d'autres enfants en s'amusant.

**Horaires :** mardi et jeudi de 9h à 12h en animation, et de 14h à 18h en permanence administrative et rendez vous.

**Lieu :** dans les locaux du RAM au 1 boulevard Gambetta à Lurcy-Lévis. **Tarif :** gratuit

**Public pour les animations :** enfants de 3 mois à 6 ans accompagnés d'un parent ou d'une assistante maternelle

**AIDE A LA PERSONNE : Responsable : Angélique BOQUET : 04 70 67 91 35**

[c.s.lurcy@wanado.fr](mailto:c.s.lurcy@wanado.fr)

**Service mandataire**

Permettre le maintien à domicile des personnes dépendantes en les aidant dans leurs démarches pour employer une aide (recrutement, bulletin de paye, déclaration URSSAF,...).

**Public :** personnes de plus de 65 ans ou porteur d'une carte d'invalidité

**Tarif :** en fonction du SMIC horaire. Les frais de gestion coûtent 1,80 €/mois pour les mandataires MSA et 7,50 €/mois pour les autres.

**Portage de repas**

Contribuer au maintien à domicile des personnes dépendantes en leur permettant d'être livrées chez elles en repas équilibrés préparés par la Maison de Retraite de Lurcy Lévis.

**Public :** personnes de plus de 65 ans ou porteur d'une carte d'invalidité.

**Tarif :** 7,60 € par repas et 0,90 € le potage

Livraison par Nicole ETIENNE ou Eric CORMAN le lundi, mercredi et vendredi.

**AUTRES SERVICES**

**Vestiaire**

Vente de vêtements d'occasion à prix très modique.

Bénévole : Martine JOUAUX

Public : pour tous (dépôt ou achat)

Horaires : mardi et vendredi de 14h à 16h

**Fax, Photocopie, Lessive**

Ouvert à tous, aux heures d'ouverture du Centre Social

Fax : 0,76 € - Photocopie : 0,22 € en A4 et 0,32 € en A3

Machine à laver séchante : 1,5 €

**SERVICES EN COORDINATION**

**Soins à domicile :** Responsable : Odile MURAIRE au 04 70 67 90 59

Intervention d'une aide soignante, sur ordonnance médicale, afin de contribuer au maintien à domicile des personnes dépendantes.

**Public :** personne de plus de 60 ans dont l'état de santé justifie l'intervention d'une aide soignante et personne handicapée de moins de 60 ans.

**Tarif : prise en charge à 100% par les Caisses**

Nombre de places : 20 personnes âgées et 1 personne handicapée

**Permanences**

**Association de Prévention de l'Alcoolisme**

Le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois au 1 bd Gambetta, 1<sup>er</sup> étage : Madame MANCE au 04 70 44 91 20

**Assistants sociaux et MSA**

Les permanences ont à présent lieu au 67 boulevard Gambetta à Lurcy Lévis.

**Médecin de la PMI et puéricultrice**

Dans les locaux du Relais des Assistantes Maternelles : Le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> lundi de chaque mois



# S.I.R.O.M.

Les déchets de jardin (feuilles, tonte de gazon, branches broyées, fleurs et plantes fanées), les autres déchets organiques (sciure, papiers de cuisine usagés, mouchoirs en papier) et les déchets de cuisine (pain, pelures de légumes, restes alimentaires) sont des **déchets verts** qui offrent des aspects très diversifiés et peuvent tous servir à la **fabrication de compost**.

**Chez soi** : Il suffit à cet usage de fabriquer un bio-composteur avec quelques planches et des clous. Si toutefois vous êtes un jardinier pressé, vous trouverez dans le commerce ou en le commandant auprès d'une société spécialisée, des bio-composteurs prêts à monter et conçus pour

fonctionner sans activateur artificiel. Grâce à un mélange homogène et régulièrement aéré, vous disposerez d'un compost de bonne qualité, facilement utilisable à la place des engrais chimiques, lors de tous les travaux de jardinage.

**En déchetterie** : si vous n'avez pas assez de place à votre disposition, vous avez la ressource d'apporter vos déchets verts, sur le terrain à côté de la déchetterie. Mais dans les mois à venir, suite à la législation, les déchets verts devront être entreposés dans un lieu réservé où ils fermenteront environ huit mois, avant de devenir un engrais naturel de qualité.

**PENSEZ-Y... EVITER DE MELANGER VOS DECHETS VERTS AUX ORDURES MENAGERES !  
CAR LE TRANSPORT ET LA MISE EN DECHARGE COÛTENT CHER**

## FRÉQUENTATION DES USAGERS À LA DÉCHETTERIE EN 2007-2008

	Château S/Allier	Coulevre	Franchesse	Le Veudre	Limoise	Lurcy-Lévis	Neure	Pouzy-Mésangy	TOTAL
<b>Année 2007</b>	528	949	192	1423	245	8615	970	931	<b>13 853</b>
<b>Année 2008</b>	481	889	179	1445	261	8449	888	813	<b>13 405</b>

## COLLECTE TRI SELECTIF

Années	2006	2007	2008
Papiers – cartons	21,40	21,751	21,82
Métal – Plastique	4,60	4,214	5,19
Verre	39,09	39,964	37,59
<b>Total en Kg / habitant</b>	<b>65,09</b>	<b>65,929</b>	<b>64,60</b>

## COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

Années	2006	2007	2008
O.M. / tonnes / an	1433	1450	<b>1460</b>

Les chiffres de l'année 2008 font apparaître un relâchement global pour le tri sélectif et une augmentation des ordures ménagères.

## COÛT DES DÉCHETS MÉNAGERS (COLLECTE ET TRAITEMENT) :

En 2007 : 363 268 € soit 72,65 € par habitant

**En 2008** : 375 754 € soit **75,15 € par habitant**

## BILAN FINANCIER 2008

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	409 842,87 €	410 479,08 €
Investissement	66 485,28 €	34 844,53 €

## Quelques rappels : trier les lampes usagées sans se tromper

**Se recyclent** : les tubes fluorescents dits « néons » et les lampes fluocompactes dites « basse consommation » ⇨⇨⇨ **à déposer chez votre distributeur ou à la déchetterie.**

**Ne se recyclent pas** : les ampoules halogènes et les ampoules classiques à incandescence ⇨⇨⇨ **à jeter à la poubelle ... et surtout pas avec le verre.**

Pour tous renseignements, contactez le secrétariat au 04 70 66 43 60, le président au 06 31 00 86 91, les chauffeurs au 06 75 01 93 23, la déchetterie au 06 08 40 03 07.



## ALLIER SECURITE-PRESENCE VERTE

L'association de téléassistance ALLIER SECURITE – PRESENCE VERTE a été créée en 1987 et depuis août 2007 est agréée « Service à la Personne ».

Elle intervient sur l'ensemble du département de l'Allier.

### Fonctionnement de l'assistance :

Lorsque l'abonné déclenche un appel, l'alerte est immédiatement reçue par la Centrale d'Ecoute Présence Verte qui identifie l'abonné avec tous ses renseignements utiles, confidentiels et sécurisés.

Grâce à l'interphone, il y a possibilité de dialogue entre l'opérateur et l'abonné sans que celui-ci décroche son téléphone. Après un premier diagnostic, l'opérateur demande à un membre du réseau de solidarité (famille, voisins, amis...) de venir tout de suite au domicile de l'abonné ou si besoin alerte les services d'urgence. *Après chaque intervention l'opérateur s'assure que la personne a reçu l'assistance voulue.*

### Coût de l'assistance :

Il s'agit des **frais de mise en service soit 35 € ou 55 € selon les ressources** de l'abonné puis de **l'abonnement mensuel soit 25 € par mois**. Cela comprend la prestation d'écoute de la centrale, la location du matériel, les interventions de maintenance, les dépannages, le renouvellement du matériel.

### Aide possible au financement :

- A.P.A (aide personnalisée à l'autonomie – Conseil Général)
- C.C.A.S. (Centre communal d'action sociale)
- Organismes de Sécurité Sociale ou retraite (CRAM – MSA – SNCF – RSI ...)
- Mutuelles
- Déduction fiscale : 50 % des dépenses effectuées (y compris la TVA) après déductions des aides perçues.

Pour tous renseignements, contacter :

**Allier Sécurité – Présence Verte,**  
**20 Avenue Meunier, 03000 MOULINS**  
**Tél : 04 70 20 03 40 Fax : 04 70 35 37 46**  
**Site : [www.presenceverte.fr](http://www.presenceverte.fr)**

## LES DÉCIDÉES

L'association a été créée le 1<sup>er</sup> avril 2009 (ce n'est pas une blague) avec le soutien « technique » du Centre Social qui maîtrise les rouages du fonctionnement d'une association.

Notre but est à la fois d'animer mais aussi d'éveiller les solidarités.

Notre première mobilisation va vers la lutte contre l'abus de consommation. Nous sommes tous témoins du gaspillage réalisé dans le domaine des vêtements d'enfant et des jouets. Il est intolérable aujourd'hui de continuer à assister à ce gâchis sans réagir. Voilà pourquoi nous souhaitons mobiliser du monde sur ce sujet.

Nous étudions la possibilité d'ouvrir une **boutique de vêtements**, jeux, jouets et livres d'enfant d'occasion. Mais cela ne suffit pas, car tout ce qui est collecté n'est pas réutilisable. Il nous tient donc à cœur de trouver un circuit cohérent de **recyclage et valorisation** de tous ces vêtements (étude en cours).

Par ailleurs, nous souhaitons que dans cette boutique, « il se passe des choses et des bonnes

choses » comme on dit ; pas seulement de la vente mais aussi des **rencontres entre les gens, des échanges d'idées** et pourquoi pas permettre à de nombreux projets de fleurir.

Nous avons besoin de bénévoles pour participer à toutes les étapes de ce projet qui a aussi pour but, à moyen terme, de créer des emplois. Plus nous serons, plus nous passerons de bons moments et plus la réussite sera possible.

Voilà les 3 axes importants de notre projet. Beaucoup de travail et d'énergie sont nécessaires mais nous sommes enthousiastes et souhaitons vraiment partager cette aventure avec vous.

Nous sommes joignables au **06 19 92 62 10 (Nathalie TOUTAIN)** et dans les locaux prêtés par le Centre Social au **42 rue du Capitaine Laffont 03320 LURCY LEVIS** (en attendant de trouver une boutique). C'est aussi à cette adresse que nous collectons les vêtements, jouets, livres et que nous réalisons le tri. N'hésitez pas à nous rencontrer... tous les bras, toutes les idées et toutes les énergies seront utiles.



## TRAVAUX AU CANAL

La réfection du muret côté Jean-Luc COLLIN avait été programmée dans le cadre d'un chantier de jeunes. Le mur côté Poste s'est effondré l'hiver dernier nécessitant des travaux urgents. Enfin, le muret côté rue des Fossés a été repris entièrement pour que l'ensemble des travaux soit achevé en même temps.

Cette pièce d'eau, appelée le canal par les Lanciers, est une propriété privée, pourtant, l'entretien des murs de soutènement incombe à la partie soutenue. Le compte-rendu de la session extraordinaire du 26 septembre 1880 précise : « Les frères Sadde, propriétaires indivis d'une pièce d'eau appelée les Fossés, située dans le bourg de Franchesse, abandonnent gratuitement à la commune de Franchesse, qui accepte une certaine quantité de mètres de terrain qu'elle a pris dans les dits Fossés pour donner au chemin qui les borde en contour une largeur de 7 m y compris la largeur de la maçonnerie conformément au plan d'alignement adopté ...Cet abandon gratuit a permis à la commune de construire un mur de soutènement et de limite en bordure, sur le terrain qui lui a été abandonné, recouvert de dalles en pierres de taille des carrières de Bourbon. En outre, MM. Sadde ont permis à la commune d'établir deux abreuvoirs, un à chaque extrémité du dit mur de soutènement et de construire, spécialement à l'extrémité méridionale des Fossés, près du mur de clôture du jardin du presbytère, un abreuvoir glacis en pierre et cendres de chaux pour l'usage public. Le long de la ruelle allant du chemin des Fossés au chemin N°1 de St Pourçain à Sancoins, bordant aussi les dits

fossés, en face de l'immeuble du sieur Larue, charron, la commune a aussi construit un mur de soutènement et de limite qu'elle a élevé davantage que le premier au niveau du sol de façon à établir une pente douce régulière entre le niveau de la dite route N°1 et le chemin des Fossés. Les frères Sadde abandonnent également gratuitement à la commune un certain nombre de mètres pris dans leur canal pour donner à ce chemin une largeur de 3 m entre le dit chemin et la haie du jardin Larue, sauf à la commune de parfaire la largeur de 4 m attribuée à ce chemin dans le plan d'alignement approuvé, en prenant 1 mètre dans le jardin susmentionné. Ces travaux ont tous été faits à la charge de la commune, par adjudication publique en date du 6 avril 1879 et **doivent être entretenus aux frais exclusifs de la commune**. Mais il est bien entendu que la construction et l'établissement des glacis ou abreuvoirs par la commune aux deux extrémités du canal et leur entretien par elle ne donneront à la dite commune aucun droit sur le canal. La situation respective des frères Sadde et de la commune restera la même quant aux droits après les constructions comme avant...Toutes les clauses énumérées dans le présent acte seront aussi applicables aux héritiers des frères Sadde et autres personnes qui pourront leur succéder dans la propriété du dit canal sous quelque motif que ce soit... »

Un très grand merci à toutes les personnes qui ont participé aux travaux et tout particulièrement à Noël MEUNIER qui, des heures durant, a aidé Gilles VILLATTE dans cette tâche importante et délicate.

## DES NOUVELLES DES ÉCOLES

Cinquante enfants sont inscrits dans les trois classes du RPI Franchesse/Saint Plaisir pour l'année scolaire 2009/2010. Mlle Stéphanie MAILHOT, Directrice, enseigne aux CE2 et CM, Mme Christelle FRILEUX a en charge les CP/CE1 et Mlle Catherine PARIS dirige la maternelle.

Les petite, moyenne et grande sections de maternelle vont travailler cette année sur le thème de l'arbre. Ils bénéficieront de trois animations ADATER (association de protection de l'environnement). Dès la rentrée, ils ont illustré les menus du repas du CCAS. En octobre, ils ont participé à l'enregistrement d'un CD vendu au profit du Téléthon. Le 3<sup>ème</sup> samedi du mois de juin est la date retenue, tous les ans, pour organiser la brocante.

Les enfants de l'école primaire, quant à eux, devraient se rendre au cinéma, au musée de l'illustration à Moulins, au musée de l'école à Meaulne et peut être au festival du folklore à Lurcy-Lévis. Dans le courant du mois de décembre, ils rencontreront les aînés du Club de l'Amitié et partageront avec eux un goûter et quelques chansons. Le 18 décembre, les enfants des deux écoles seront réunis à Saint Plaisir pour présenter un spectacle aux familles, amis, élus...et vendre des objets qu'ils auront fabriqués. Les enseignantes des trois classes travailleront ensemble également pour préparer la fête des fleurs qui a toujours lieu le deuxième dimanche de mai à Saint Plaisir.

Mmes CORNIEUX et DIAT, M. POZZI (titulaires) et Mmes CREUZET et SOUMIER (suppléantes) ont été élus représentants des parents d'élèves pour cette année scolaire.

Poste d'ATSEM : suite à la démission de Mlle Delphine DARGES, la commune a dû procéder à son remplacement. C'est la candidature de Mme Sabine CRETOIS, de Lurcy-Lévis qui a été retenue.



## IL Y A 100 ANS ...LA VIE À FRANCHESSE

### Assistance et secours

L'essentiel des séances tout au long de cette année 1909 est consacré à l'établissement des listes des indigents admis à l'assistance médicale gratuite, des différentes listes de vieillards, infirmes et incurables admis à l'assistance (nouvelles inscriptions, changement de catégorie...).

De même, sont attribués les secours aux réservistes et territoriaux (*cf. Echo des Lanciers n°16*).

En octobre, une femme ayant son domicile de secours à Franchesse, a été admise à l'assistance médicale gratuite par la Mairie de Saint-Plaisir où elle résidait alors. La commune de Franchesse n'a pas été prévenue de cette inscription. Aussi, le Conseil estime-t-il que cette manière de faire est fâcheuse et émet le vœu qu'à l'avenir la commune de Franchesse soit avertie lorsqu'une admission est demandée pour son compte par une autre commune.

### Budget

Le 13 juin, les conseillers se consacrent aux budgets de la commune.

D'abord, le compte administratif 1908 est approuvé : recettes 12 353,27 F / dépenses 10 504,48 F.

Est approuvé également le compte de gestion du percepteur qui présente les mêmes sommes.

Le budget 1910 est équilibré à la somme de 10 700,00 F, tant en recettes qu'en dépenses.

Le budget additionnel 1909 est approuvé : recettes 11 898,33 F / dépenses 4 605,41 F.

Ensuite sont fixées les différentes impositions extraordinaires se traduisant en centimes additionnels (salaire des gardes-champêtres, entretien des bâtiments, des chemins...). *La liste a été donnée dans de précédents numéros.*

Dans une autre séance, le Conseil décide de prélever sur le crédit des dépenses imprévues les sommes suivantes : 10,80 F avancés par le secrétaire de mairie pour l'achat de 6 feuilles à 1,80 F à ajouter au registre des actes de mariage, 8 F pour l'achat d'un registre des délibérations du conseil municipal, 8 F pour acquisition de carnets de pesées pour la bascule.

La somme de 200 F pour l'organisation de la Fête Nationale et autres fêtes publiques s'étant révélée insuffisante, le Conseil décide de la compléter par une somme de 20 F nécessaire pour couvrir les frais occasionnés par ces fêtes.

### Vente

Décidée le 13 juin et approuvée par M. le Préfet, la vente de différents objets hors d'usage dépendant du mobilier de l'école des filles a eu lieu le 15 août.

Le Conseil réuni ce même jour constate qu'elle a produit une somme de 44 F qui sera versée dans la caisse du percepteur.

### Tournée du Percepteur

Le percepteur fait une tournée en mairie le 1<sup>er</sup> dimanche du mois. Au cours de celle-ci, il perçoit les impôts mais aussi paie les pensions mensuelles des vieillards secourus.

Le Conseil demande que cette tournée soit effectuée le 2<sup>ème</sup> dimanche pour que les secours du mois précédent soient payés régulièrement, ce qui ne peut pas se faire actuellement lorsque le 1<sup>er</sup> dimanche est dans les premiers jours du mois.

### Boîte aux lettres

Monsieur GIRAUDET (boucher à la Poissonnerie) demandait qu'une boîte aux lettres soit installée dans le bas du bourg, par exemple à la maison de Monsieur SANVOISIN : cette demande est rejetée par 5 voix contre 4.

### Piéton Municipal

Monsieur JOACHIM Jean, piéton municipal, sollicite une augmentation de traitement, ce que le Conseil refuse à l'unanimité.

Une commission est même créée pour pourvoir à son remplacement au cas où...

### Chemins ruraux

Par lettre adressée à la Préfecture, Monsieur BERTHELET, propriétaire au Pontet réclame l'amélioration et le classement des chemins ruraux traversant sa propriété. Avant de prendre une décision, le Conseil demande :

- 1) que Monsieur BERTHELET indique exactement de quel chemin il demande l'amélioration et sur quelle longueur ;
- 2) quelle offre ferme il s'engage à faire dans la dépense qu'occasionneront ces travaux.



## IL Y A 100 ANS ...LA VIE À FRANCHESSE

### Chemins

Le Conseil, considérant que la commune a déjà à entretenir un réseau de 14,5 km de chemins vicinaux, renouvelle son vœu que les chemins n°5 et n°2 soient classés dans le réseau « Intérêts commun ». Elle pourra alors mettre à l'étude un nouveau projet de construction d'un chemin vicinal.

Il faut peut-être rappeler que les chemins vicinaux relient les communes entre elles, la création et l'entretien de ces chemins étant à leur charge. Depuis 1861, avec l'accord du Conseil Général, le Préfet a pu en classer certains dans la catégorie « chemins d'intérêt commun », ce qui donnait la possibilité d'obtenir des subventions et des emprunts à taux intéressants. La Loi du 31 mars 1903 permet d'en classer de nouveaux, ce qui est la raison de la demande de la commune. *Ces chemins classés deviendront plus tard les routes départementales que nous connaissons.* Le chemin n° 5 est celui qui mène de Franchesse à Coulevre (*actuelle D534 au départ de Franchesse*). Le chemin n° 2 relie Franchesse à St Léopardin d'Augy et Couzon par les Drugnauds : il ne sera jamais classé.

### Paroisse

Avec le conseil paroissial qui a été réorganisé, le curé SOULIER s'efforce de maintenir « l'école libre des petites filles » et d'assurer la diffusion de la « bonne presse ».

En prévision de la visite de Mgr l'Evêque, il présente un état religieux de la paroisse assez pessimiste qui commence ainsi : « L'indifférence semble gagner le plus grand nombre, les jeunes surtout s'éloignent de l'Eglise et des pratiques religieuses ». Il s'inquiète de la faiblesse du denier du culte, beaucoup de propriétaires n'habitent pas la commune et donnant dans la paroisse de leur domicile.

Le lundi 24 mai, à 4 h du soir, Mgr LOBBEDEVY vient donner la confirmation aux enfants des paroisses de Franchesse et de Saint-Plaisir. Avant la cérémonie, suivie par « un concours très nombreux de fidèles », l'Evêque est reçu au presbytère où lui sont présentés les membres des divers conseils paroissiaux ou cantonaux.

A l'issue, il rend visite à l'école libre où il a prononcé « des paroles bien paternelles, qui ont provoqué les applaudissements ».

Le dimanche 22 août, après la messe et la procession de la St Roch – *saint fêté le 16 août, invoqué contre la peste, patron des laboureurs dans notre région* – la confrérie de St Roch, autrefois si prospère, est réorganisée car elle semblait décliner.

Le samedi 25 septembre, commence un triduum (3 jours) en l'honneur de Jeanne d'Arc. Au cours des trois jours, les instructions prêchées par un père de la Compagnie de Jésus (*nom indéchiffrable*) ont été bien suivies et le dimanche, à la grand'messe, l'église était comble.

## AUJOURD'HUI LA VIE À FRANCHESSE ..... AGENDA 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2010

- ⚡ Dimanche 10 janvier : vœux du Maire à la salle polyvalente
- ⚡ Vendredi 12 février : carnaval école maternelle
- ⚡ Dimanche 14 et 21 mars : élections régionales
- ⚡ Vendredi 19 mars : commémoration AFN
- ⚡ Samedi 08 mai : commémoration Armistice
- ⚡ Samedi 19 juin : brocante de la coopérative scolaire

### TELETHON 2009

Cette année quelques lanciers ont confectionné le déjeuner des cyclos de bourbon accompagnés de la lyre. Je voudrais remercier tous celles et ceux qui ont participé ce week-end : les jardiniers, les commerçants, les cuisinières et sommelier, les

bénévoles, la mairie et enfin les donateurs. Sans vous tous unis pour la même cause le téléthon n'aurait pas été une journée aussi conviviale ce samedi 5 Décembre.

Corinne GAUJOUR



## LETTRE A VOUS TOUS

*Je suis une grand-mère ou un grand-père  
Et j'en suis fier (e)  
Je suis une vieille personne  
Et je n'ai pas envie que l'on me raisonne  
Je suis une personne âgée  
Et j'ai besoin de respect  
Sachez me parler  
Pas besoin de crier  
Sachez me toucher  
Pas besoin de me brusquer  
Ma démarche est mal assurée  
Donnez-moi juste votre bras pour m'aider  
Quand vous me donnez mes soins  
Sachez garder mon intégrité, mon intimité  
J'en ai vraiment besoin  
Sachez repérer mes besoins et mes envies  
Sans jamais me forcer  
Je suis à la fin de ma vie  
Et j'ai juste envie d'être aimé (e)  
Je suis le reflet de votre futur  
Ne soyez pas effrayé  
Et ne m'en tenez pas rigueur  
Si vous me donnez beaucoup de tendresse  
Cela m'aidera à apaiser mes faiblesses  
Quand je serai au bout du chemin  
Prenez-moi juste la main  
Et pour moi tout ira bien*

Ont collaboré à l'élaboration de ce numéro :

- Chantal BOBIER
- André DESPRET
- Isabelle DESURIER-LAFLEURJEL
- Vincent LECOCQ

## ETAT-CIVIL

### Naissances :

Solène PARIS née le 9 août à Moulins, de Fabrice PARIS et Magali BOULICOT, domiciliés à Margeat.

Hijmen BROUWER, né le 25 août à Franchesse, de Hyronimus BROUWER et de Janine VISSER domiciliés à La Mouillère.

Ethan DESURIER né le 24/09/2009 à Nevers de Yannick DESURIER et de Sandrine MARTIN domiciliés aux Marys.

### Décès :

Alain CHARVEYRON, décédé le 16/09/2009 à Désertines.

Alexis LEGER, décédé le 31/10/2009 à Franchesse.

Le 31 octobre dernier, Alexis LEGER nous a quittés brutalement, tragiquement, laissant tout le monde dans la consternation. Face à l'inadmissible, nous ne savons que dire et comment apporter notre soutien. Dans cette épreuve, nous nous sentons proches de Myriam, Philippe et Maxime LEGER, nous partageons leur peine et comprenons combien il est difficile de faire face chaque jour qui passe. Nous leur souhaitons beaucoup de courage.

